

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution de la réparation d'une fuite d'eau au carrefour de la rue Basse et de la rue Edmond Mille à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par la SAUR, située 162 bis, rue Nationale à NOEUX LES MINES (62290), du mercredi 26 au vendredi 27 juillet 2023,

Objet :

**Interdiction de stationnement et restriction de circulation
au carrefour de la rue Basse et de la rue Edmond Mille**

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte sur demi-chaussée au droit des travaux au carrefour de la rue Basse et de la rue Edmond Mille à ISBERGUES, du mercredi 26 au vendredi 27 juillet 2023 inclus.

Article 2 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par la SAUR chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le vingt-six juillet deux mille vingt-trois.

Pour le Maire empêché,

Le Maire,

Le 1^{er} adjoint



David THELLIER